



Compte-Rendu Point d'information du 24 avril 2020

Interventions CGT FIP 43

(à joindre au CR de la direction)

Protection, Masques etc : L'Académie de médecine a donné le ton mercredi, dans un communiqué. Elle appelle à veiller à ne pas contaminer les autres ce n'est pas facultatif, c'est même une attitude citoyenne. Elle estime que le port d'un masque anti-projection est indispensable dès maintenant pour lutter contre le Covid-19. L'Académie déplore des objections de principe qui retardent sa mise en œuvre et favorisent la persistance d'une transmission du virus dans la communauté. Hier, le 23/04/2020 la secrétaire d'État à l'économie Agnès Pannier-Runacher a déclaré que l'Etat dotera en masques grand public les citoyens dès que possible à partir du 4 Mai. Elle espère qu'un maximum de français puisse y avoir accès. FO et nous demandons des tests dès le 11 Mai. On nous répond que ce n'est pas dans les préconisations. La médecin du travail précise que ce n'est pas possible. Nous lui répondons que c'est possible en Allemagne, mais pas ici. Non la raison c'est que rien n'était prévu, comme pour les masques, et qu'aujourd'hui on n'en a tout simplement pas la capacité.

CONGES/ARTT: La CGT FIP 43 sera particulièrement vigilante sur ce sujet. Elle demande que toutes les précisions d'application soient connues, rapidement, de tous. Elle rappelle que ces absences non souhaitées par les agents confinés ne peuvent être comparées à des jours de congés. **Cela est une vraie provocation.**

Sur la durée quotidienne la direction précise que les agents en présentiel doivent pointer et que toutes les heures seront comptabilisées. Il n'y aura donc pas d'écrtage.

CHSCT travaux désamiantage DDFIP 43 : Lors du point d'information du 14 avril la direction nous a appris et proposé une réunion audio, le jeudi 16 à 10h30. Lors du point d'information du 17 avril, la CGT FIP 43 avec les autres OS s'en est étonnée surtout en cette période demandant si c'était indispensable (voir notre CR digne de ce nom qui n'est pas qu'un outil de propagande). Aujourd'hui La CGT FIP 43 dénonce fermement ce **passage en force** et le **double langage** de notre direction locale concernant son attachement à un dialogue social qu'elle voudrait afficher comme étant de qualité. Depuis maintenant près de 2 ans un de ses objectifs est de fermer la trésorerie du Puy Ville et de la transférée dans les locaux de la Direction. Depuis 2 ans les représentants des personnels demandent dans les instances institutionnelles comme les CTL et autres CHSCT où en est ce projet. Pour des raisons parfois curieuses, mais surtout de coûts, ce projet est remis de mois en mois.

Aujourd'hui où il n'a échappé à personne que nous vivons une période particulièrement difficile psychologiquement et où nous devons adopter des règles sanitaires strictes, notre

direction locale impose un point audio rattaché au CHSCT sous prétexte qu'il faut urgemment discuter du plan **travaux de désamiantage de la DDFIP 43** obligatoire avant tout travaux, dont l'inspection commune préalable (Audio!?!?). Déjà la CGT FIP 43, comme les autres OS du département, s'étonne qu'en cette période extraordinaire ce projet soit présenté comme une urgence. Sur l'aspect pratique alors que la direction nous dit qu'elle est débordée sur tous les aspects organisationnels sur les plans humains et de gestion des locaux, elle trouve le temps particulièrement chronophage de monter un dossier pour le moins très dense, d'organiser minutieusement le confinement des locaux considérés, tout en bâclant et muselant le dit dialogue social en imposant une réunion audio labellisée groupe de travail CHSCT aux représentants des personnels. Déjà, tous les chanceux participants à ces réunions audio peuvent mesurer la réalité de la qualité et la richesse en termes de dialogue. C'est juste mieux que rien et cela permet de cautionner l'existence moribonde du dialogue social. On nous répond souvent qu'il faut vivre avec son temps, avec le progrès. Si cela est un progrès, ce n'est certainement pas au niveau de l'HUMAIN.

En un mot comme en cent cela est inadmissible. La **CGT FIP 43** demande fermement que cette dérive soit immédiatement stoppée. Notre direction a bien d'autres sujets qui touchent directement l'HUMAIN, donc tous les agents, à traiter en urgence. La **CGT FIP 43** rappelle qu'il y a, actuellement, des règles sanitaires très strictes et ce au-delà du simple affichage ou de mots.

La CGT FIP 43 regrette qu'une OS propose un CHSCT audio pour le 5 Mai, contrairement à sa position initiale jusqu'alors contraire. Elle revendique toujours un CHSCT en présentiel dès le 11 Mai.

IR 2020: La **CGT FIP 43** s'étonne de termes employés par la Directrice lors des ponts avec les médias. Elle dénonce, par exemple, le mot **agence** lorsqu'il est expliqué que cette année les usagers/citoyens ne pourront être reçus physiquement. Pour nous ce sont toujours des trésoreries ou services des impôts des particuliers. Nous ne sommes pas encore privatisés. Nous dénonçons très fermement le fait que cette campagne de propagande soit uniquement axes sur l'obligation de déclarer en ligne. C'est faux et nous citons la note officielle qui démontre le contraire *(voir ci-dessous). Notre Directrice prend note. Nous lui demandons de faire un communiqué sur cette possibilité.

*Dans le cadre de la prochaine campagne de déclaration des revenus 2019, il a été décidé de mettre fin aux envois de déclarations en format papier pour les foyers qui ont déclaré en ligne en 2019, et cela même lorsque l'utilisateur n'a pas expressément opté pour cette dématérialisation.

Cette décision, décrite et expliquée dans la note de campagne qui sera diffusée dans les tous prochains jours, s'inscrit dans le cadre de la généralisation de l'obligation de déclaration en ligne pour les contribuables et dans une démarche écoresponsable de l'administration fiscale. En effet, les usagers sont tenus de déclarer en ligne leurs revenus, sauf cas particuliers définis par la loi, et, ce faisant, disposent de toute l'information préremplie dans le cadre de leur parcours en ligne, voire davantage que sur le support papier.

Il est rappelé que l'envoi d'une déclaration en format papier par l'administration correspond à un usage, mais aucunement à une obligation légale.

Cela étant, les usagers qui se trouveraient dans des situations nécessitant tout de même l'impression d'une déclaration papier (par exemple, notamment si un proche ou un tiers déclarait pour eux ou s'ils font face à une impossibilité temporaire de réaliser des démarches en ligne) **ou qui souhaiteraient absolument se voir délivrer une déclaration papier pour la campagne, malgré les arguments de l'administration, pourront obtenir, auprès de leur SIP, une déclaration préremplie en format papier, qui reste accessible dans le compte fiscal des particuliers, vision agent (document "DPR initiale").**

De plus, à partir du lancement de la campagne 2020, les agents pourront, via Mon profil Agents, restaurer, **pour les usagers qui le souhaiteraient absolument, l'envoi d'une déclaration papier pour les prochaines campagnes déclaratives. Dès la présente campagne 2020, cette option ne sera plus accessible par les usagers dans leur espace en ligne.**

Afin de préparer cette évolution, des travaux informatiques ont été conduits visant à modifier directement l'option pour la dématérialisation de la déclaration 2042 dans le compte fiscal des usagers concernés. Via Mon profil, ils peuvent ainsi d'ores et déjà visualiser ce changement dans leur espace particulier alors même qu'ils n'ont réalisé aucune démarche. Ce même traitement est visible via Mon Profil Agent.

Les usagers pourraient solliciter les services quant à l'apparition de ce changement. En ce cas, les services pourront utiliser les éléments de langage décrits *supra*, et indiquer aux usagers que cette situation est transitoire puisqu'à compter de début avril l'option de dématérialisation de la déclaration 2042 ne sera plus disponible aux usagers et disparaîtra de Mon profil.

GF1A (bureau.gfla@dgfip.finances.gouv.fr)

Cap Particuliers bureau.capparticuliers@dgfip.finances.gouv.fr)